

### Prestations clubs, associations sportives et scolaires

<b>Prestations</b> (sauf mention particulière, les prestations sont proposées dans toutes les piscines)	<b>Scolaires savoir-nager (1) et associations (2) GPS&amp;O</b>	<b>Scolaires hors savoir-nager (3) et associations GPS&amp;O</b>	<b>Scolaires et associations hors GPS&amp;O</b>
MNS en surveillance - 1 créneau*	Gratuit	25,00 €	35,00 €
MNS en activité - 1 créneau* (enseignement et animation)	Gratuit	35,00 €	45,00 €
Location ligne d'eau 25 m - 1 créneau*	Gratuit	25,00 €	35,00 €
Location 1/2 bassin de 25 m - 1 créneau*	Gratuit	50,00 €	70,00 €
Location bassin de 25 m - 1 créneau*	Gratuit	100,00 €	140,00 €
Location ligne d'eau 50 m - 1 créneau*	Gratuit	50,00 €	70,00 €
Location 1/2 bassin de 50 m - 1 créneau*	Gratuit	150,00 €	210,00 €
Location bassin de 50 m - 1 créneau*	Gratuit	300,00 €	420,00 €

### Location salle Patoche – Piscine de Migneaux-Poissy

	<b>Associations sportives utilisatrices de la piscine et communes GPS&amp;O (4)</b>	<b>Autres associations et établissements publics GPS&amp;O</b>	<b>Associations, communes, établissements publics hors GPS&amp;O</b>
Salle Patoche (piscine de Migneaux – Poissy) - 1 heure	Gratuit	15,00 €	45,00 €

- (1) Gratuité pour les scolaires écoles publiques et privées sous contrat avec l'Etat : 3 niveaux de classe recommandés par l'éducation nationale dans le cadre du savoir nager (actuellement CP-CE2-CM2).
- (2) Gratuité pour les clubs/associations sportives : organisation des entrainements et activités annuels et organisation d'événements (compétitions, animations ...) dans la limite de 6 demi-journées (1 demi-journée = 4 créneaux) par an, par équipement ou pour tout événement dont les recettes sont reversées intégralement à un organisme d'intérêt général.
- (3) Tarif pour les scolaires : autres que les 3 niveaux de classe recommandés par l'éducation nationale dans le cadre du savoir nager et écoles privées hors contrat avec l'Etat.
- (4) Gratuité pour les associations sportives GPS&O utilisatrices de l'équipement et communes de GPS&O : organisation de réunions et/ou de formations.
- (\*) Le créneau correspond au temps d'utilisation du bassin. Sa durée est comprise entre 40 et 60 minutes selon le planning d'occupation.